



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Procurations : 0

Convocation :

17 novembre 2025

Délibération Numéro

2025.24.11.03

Objet :

**Attribution Logement
Communal**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20251124-2025241103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2025

Publication : 28/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 novembre 2025**

2025/123

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 novembre 2025

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. LEFEVRE Christophe, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

Mme RACINE Claire, M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, M. LE CORRE Géraud Mme LECUYER Marie-Hélène,

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Exposé des motifs :

La commune dispose d'un logement communal vacant, situé 14 Route de Bolbec.

Après appel à candidatures lancé le 1^{er} octobre 2025, plusieurs dossiers ont été examinés par les services municipaux en fonction des critères définis par le règlement d'attribution (ressources, situation familiale, lien avec la commune, etc.).

Parmi les demandes reçues, celle de Madame MALLET Cécilia se distingue comme la plus pertinente au regard des éléments suivants :

- Situation familiale prioritaire, revenus conformes aux plafonds fixés.
- Absence de logement.

Ce choix s'inscrit dans une logique de solidarité et de cohésion territoriale, tout en respectant les règles de transparence et d'équité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Attribue le logement communal situé 14 Route de Bolbec à Madame MALLET Cécilia, pour une durée de 3 années, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Fixe le loyer mensuel à 600.00 € auxquels s'ajoutent les charges en eau, électricité et chauffage. Ces charges seront calculées mensuellement sur présentation des relevés de compteurs.

Charge Monsieur Le Maire d'établir le bail et d'organiser la remise des clés dans les meilleurs délais et d'informer les autres candidats du résultat de leur demande par courrier.

Confirme que les diagnostics obligatoires ont été réalisés en date du 23/10/2025 et seront joints au bail.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance

Martine MAILLARD

